



RECIT

RASSEMBLEMENT DES
EXPERTS COMPTABLES
INDÉPENDANTS & DES TERRITOIRES

Bulletin D'ADHESION

Année 2020

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Numéro de téléphone :

Email :

Profil de l'adhérent

Expert-Comptable

Expert-Comptable Stagiaire

Conseil régional :

Compagnie régionale :

Cotisation Expert-Comptable/Commissaire aux comptes : 15,00 €
(Ouvre droit à une réduction d'impôt) *

Cotisation membre bienfaiteur : 100,00 €

Montant de votre choix :

Règlement à renvoyer accompagné de votre bordereau de cotisation par chèque à l'ordre de RECIT ou par virement en y
indiquant votre nom sur le libellé - RIB : IBAN FR76 4255 9100 0008 0244 6766 821
Adresse postale : Cabinet ASG - 8 rue Amaury Craon 33670 CREON

*** Informations fiscalité**

Le don à RECIT ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Entreprise : l'ensemble des versements à RECIT permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€ ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.